



Rapport du directeur général des élections du Canada

*sur l'élection partielle tenue le 12 mai 2003 dans
Perth–Middlesex*

*et les élections partielles tenues le 16 juin 2003 dans
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et
Témiscamingue*

www.elections.ca



**Données de catalogage avant publication de la
Bibliothèque nationale du Canada**

Élections Canada
Rapport du directeur général des élections du
Canada sur l'élection partielle tenue le 12 mai 2003
dans Perth–Middlesex et les élections partielles
tenues le 16 juin 2003 dans Lévis-et-Chutes-de-la-
Chaudière et Témiscamingue.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
ISBN 0-662-67872-9
N° de cat. SE1-2/2003-2

1. Canada. Parlement—Élections, 2003.
2. Élections—Canada.
- I. Titre.
- II. Titre : Report of the Chief Electoral Officer of
Canada following the May 12, 2003 by-election
held in Perth–Middlesex and the June 16, 2003
by-elections held in Lévis-et-Chutes-de-la-
Chaudière and Témiscamingue.

JL193.R46 2004 324.971'0648 C2004-900124-8F

© Directeur général des élections du Canada, 2004

ISBN 0-662-67872-9
N° de cat. SE1-2/2003-2

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Tél. : 1 800 463-6868
Télec. : 1 888 524-1444 (sans frais)
ATS : 1 800 361-8935
www.elections.ca



Le 31 mars 2004

L'honorable Peter Milliken
Président de la Chambre des communes
Édifice du Centre, Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'administration des élections partielles tenues en 2003 – le 12 mai dans la circonscription de Perth–Middlesex et le 16 juin dans les circonscriptions de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et Témiscamingue – ainsi que sur l'exercice de ma charge depuis la publication de mon dernier rapport. Conformément au paragraphe 534(2) de la *Loi électorale du Canada* (L.C. 2000, ch. 9), je dépose ce rapport dans les 90 jours suivant la fin de l'année au cours de laquelle les élections partielles ont eu lieu.

En vertu de l'article 536 de la Loi, le président doit présenter sans délai ce rapport à la Chambre des communes.

J'ai joint des données sommaires sur les résultats des élections partielles au compte rendu des événements. Les résultats officiels des élections partielles tenues en 2003 ont été publiés et affichés sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca) en août 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.



Jean-Pierre Kingsley

Table des matières

Avant-propos	i
Les modifications au régime de financement politique	1
Les élections partielles de 2003	2
L'élection partielle du 12 mai	2
Les deux élections partielles du 16 juin	3
Communications avec les électeurs	3
Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs	4
Révision des listes électorales	4
Le vote aux élections partielles	7
Règles électorales spéciales	9
Nombre de bulletins déposés et participation électorale	10
Les candidats et les résultats des élections partielles	11
Position des partis après les élections partielles	12
Adaptations spéciales	12
Application de la Loi	12
Financement des élections	12
Dépenses électorales des candidats	12

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens, conformément à la *Loi électorale du Canada*, ce rapport sur l'administration des trois élections partielles fédérales tenues en 2003.

Les rapports sur l'administration des élections forment, avec le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Rapport sur le rendement* déposés tous les ans, un ensemble destiné à rendre compte au Parlement des activités de mon Bureau.

Le présent rapport décrit de nouvelles méthodes simplifiées que nous avons utilisées lors des trois élections partielles en ce qui concerne les systèmes RÉVISE et SPBDS (Système de paiement au bureau du directeur du scrutin) et que nous entendons utiliser aux prochaines élections générales. Ces systèmes servent respectivement à actualiser la liste électorale et à payer les différents travailleurs et locateurs.

Élections Canada doit informer et éduquer le public sur les questions électorales, surtout lors des scrutins. Aux élections partielles de 2003, nous avons poursuivi la mise au point de nos divers produits de communication tels que la carte d'information de l'électeur et la carte de rappel. Chaque innovation aide à faire en sorte que les Canadiens soient mieux renseignés sur les élections et qu'ils aient un accès plus rapide et plus facile aux indications dont ils ont besoin pour exercer leurs droits.

Une participation plus étendue ne serait pas nécessairement le produit de nos seuls efforts, mais il nous incombe clairement de veiller à ce que les électeurs soient informés du processus électoral et de simplifier l'inscription et l'exercice du droit de vote. Nous avons élaboré des plans d'action axés sur la participation électorale des jeunes et des Autochtones et nous prenons des mesures précises fondées sur des consultations.

L'élection générale de 2000 a fait ressortir la nécessité de modifier notre système de renseignements. Je suis heureux d'annoncer que nous préparons un système auquel les Canadiens auront accès par téléphone et par Internet 24 heures

sur 24 pendant une élection. La plupart des citoyens pourront immédiatement obtenir réponse à la question « Où dois-je voter? ». Leurs questions plus complexes seront directement transférées à un agent de renseignements ou au bureau de leur directeur du scrutin.

En outre, le service de renseignements des électeurs bénéficiera à l'avenir de partenariats que nous avons établis avec trois organismes : Élections Ontario, la Société d'évaluation foncière des municipalités de l'Ontario et le Centre de renseignements du Canada. Les accords conclus permettront d'assurer la disponibilité de personnel formé pour répondre aux demandes de renseignements des citoyens. Ils sont assortis d'ententes sur les niveaux de service garantissant que nos exigences soient respectées.

Nous avons mis à l'essai, avec succès, un nouveau système téléphonique pour les bureaux des directeurs du scrutin lors des élections partielles du 16 juin 2003 dans Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et Témiscamingue. Entre autres, un message était diffusé automatiquement, dans les deux langues officielles, en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

Le 16 décembre 2002, dans l'affaire *Harper c. Canada (Procureur général)*, la Cour d'appel de l'Alberta avait jugé inconstitutionnels, et donc invalides, l'article 323 de la *Loi électorale du Canada* interdisant la publicité le jour d'élection, ainsi que les articles 350 à 357, 359, 360 et 362 régissant la publicité des tiers durant une élection. Par conséquent, ces dispositions n'ont pas été appliquées lors des élections partielles de 2003.

Par ailleurs, dans son jugement rendu en octobre 2002 dans l'affaire *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)*, la Cour suprême du Canada avait invalidé la disposition de la *Loi électorale du Canada* déclarant inhabiles à voter les détenus incarcérés pour une période de deux ans ou plus (alinéa 4c). Comme aux élections partielles tenues le 9 décembre 2002, j'ai donc de nouveau adapté la

Loi électorale du Canada afin de permettre à tous les détenus de voter.

Le commissaire aux élections fédérales, fonctionnaire indépendant nommé par le directeur général des élections, est chargé de veiller au respect et à l'application de la *Loi électorale du Canada*. Des 1 020 plaintes qu'il a reçues durant la période depuis l'élection générale de 2000 jusqu'à la fin de l'année 2003, 1 012 ont été résolues et huit sont soit en instance judiciaire, soit sous enquête. À la suite de poursuites intentées devant les cours d'instance criminelle, neuf condamnations ont été enregistrées. Le commissaire a conclu 62 transactions avec des parties contractantes à titre de résolution de plaintes.

Le Décret de représentation électorale de 2003 a été proclamé le 25 août 2003. Il indique le nombre de députés représentant chaque province à la Chambre des communes et divise chaque province en circonscriptions. Il précise également les limites, le nom et la population de chaque circonscription. Ainsi prenait fin notre rôle de soutien aux 10 commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions électorales fédérales. Nous leur avons fourni des services professionnels, financiers, techniques et administratifs touchant notamment la cartographie, les données de recensement et les services de publication et de publicité – y compris le module « Représentation fédérale 2004 » de notre site Web.

Afin de préparer la conduite d'une élection générale en vertu du Décret de représentation électorale de 2003, plusieurs activités ont été entamées. Nous avons produit et distribué de nouvelles cartes électorales et nous avons réalisé la transposition des résultats de la dernière élection. La transposition établit le classement des partis dans chacune des nouvelles circonscriptions en y répartissant les voix exprimées dans les anciennes circonscriptions. Aux termes de la Loi, ce classement détermine quels partis et quels candidats ont le droit de proposer des fonctionnaires électoraux lors d'une élection.

Nous avons actualisé notre site Web en fonction des nouvelles données et publications disponibles. Le site contient maintenant la carte officielle de

chacune des nouvelles circonscriptions. Nous y avons également ajouté pour chaque circonscription un lien au profil démographique dressé par Statistique Canada.

Au plan des opérations, l'activité primordiale faisant suite au redécoupage consiste à former les directeurs du scrutin nommés par le gouverneur en conseil pour chaque circonscription dont les limites électorales ont été modifiées. Dans les circonscriptions où les limites n'ont pas changé, les directeurs du scrutin demeurent les mêmes.

À la fin de décembre 2003, Élections Canada avait formé 97 nouveaux directeurs du scrutin nommés en vertu du Décret de représentation électorale de 2003, qui n'étaient pas en fonction lors de la dernière élection générale. Au cours de l'année, Élections Canada a aussi formé 49 directeurs du scrutin nommés en vertu du Décret de représentation électorale de 1996.

Par ailleurs, le redécoupage exige une révision des limites des sections de vote à la lumière des nouvelles limites des circonscriptions. Cette tâche a été facilitée par le fait que moins de 5 % des 58 000 sections de vote ont été directement touchées par les nouvelles limites des circonscriptions. Le Registre national des électeurs a dû être actualisé pour veiller à ce que les près de 22 millions d'électeurs y figurant soient affectés correctement aux nouvelles circonscriptions et sections de vote. Après que les directeurs du scrutin ont vérifié les changements apportés, ceux-ci ont été intégrés aux bases de données du registre et de la cartographie électorale; ils serviront à la production des listes électorales et des produits géographiques requis lors des prochaines élections.

Les directeurs du scrutin bénéficieront à l'avenir du soutien d'un réseau d'agents de liaison en région. Ce réseau, constitué en 2003, regroupe 24 anciens directeurs du scrutin qui assureront une meilleure présence régionale en agissant auprès des directeurs du scrutin comme leader fonctionnel et comme agents d'amélioration de la qualité et de résolution de problème. Les agents de liaison en région assureront également la communication avec

les médias locaux de leur secteur. Chaque agent de liaison en région sera chargé de seconder ainsi en moyenne 13 directeurs du scrutin.

Pour l'aider à orienter ces diverses activités, Élections Canada a consulté à plusieurs reprises ses agents de liaison, ses directeurs du scrutin et les comités consultatifs des partis politiques et du Registre national des électeurs.

Sur la scène internationale, Élections Canada a organisé en septembre 2003 à Ottawa, de concert avec l'Organisation des États américains, une séance de travail sur le thème « Analyse comparative du financement des partis politiques et des campagnes dans les États membres de l'OEA ». L'organisme a également participé à diverses conférences internationales sur l'administration électorale et il a reçu à ses bureaux des délégués de neuf pays. En outre, il a continué d'offrir en matière électorale un soutien et des conseils techniques à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

J'ai comparu six fois devant des comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. Parmi les sujets abordés ont figuré les projets de loi C-24 (financement politique) et C-49 (date de prise d'effet du Décret de représentation électorale de 2003), les programmes offerts par Élections Canada afin de rendre le système électoral plus accessible aux Autochtones ainsi que les améliorations possibles au processus de révision des limites des circonscriptions.

Le 7 décembre 2003, le registre des partis a été modifié à la demande de deux partis enregistrés : l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Parti progressiste-conservateur du Canada. Ces deux partis ayant fusionné, leurs enregistrements ont été remplacés par celui du parti issu de leur fusion, le Parti conservateur du Canada. Le nouveau parti enregistré assume les obligations des partis fusionnants, notamment pour ce qui est de rendre compte de leurs opérations financières et de leurs dépenses électorales antérieures.

Je me réjouis de constater que le partage d'information et de ressources entre organismes électoraux canadiens aux paliers fédéral, provincial et municipal est de plus en plus fréquent, car il convient

d'unir les forces pour rendre le vote plus accessible à tous. Cette collaboration demeure un élément clé du programme du Registre national des électeurs, surtout à l'heure où davantage de provinces travaillent, seules ou de concert avec Élections Canada, à créer leurs propres registres permanents. Ces partenariats revêtent un intérêt évident à la fois pour Élections Canada et pour les autres administrations. À ce chapitre, je suis particulièrement heureux de la signature avec Élections Alberta et le bureau des véhicules de l'Alberta, le 24 décembre 2003, d'un accord visant la communication de données à Élections Canada. Ceci ajoute une source pour la mise à jour des données des électeurs dans cette province. Nous avons reçu les premières données le 30 décembre 2003.

En Ontario, un exercice conjoint de vérification et d'inscription des électeurs réalisé en mars 2003 a permis de rehausser la qualité des données, de réduire au minimum le chevauchement des efforts, de réaliser des économies et, surtout, d'améliorer le service à l'électorat. La coopération avec Élections Ontario s'est poursuivie lors de la récente élection provinciale, notamment sous forme de soutien technique et en matière de données. Élections Île-du-Prince-Édouard a utilisé les données du registre pour accélérer la préparation des listes électorales à son élection de septembre 2003. Les données validées ou corrigées par les électeurs au cours d'un exercice de confirmation serviront à actualiser le Registre national des électeurs, tout en y harmonisant les données de la province avec le système d'adresses du service 911.

De concert avec Élections Colombie-Britannique, nous avons réalisé une étude sur la qualité de nos registres respectifs. Les conclusions permettront de raffiner nos méthodes de mesure de la qualité; elles ont aussi permis de cerner des améliorations qui pourraient être réalisées si chacune des administrations tirait mieux parti des données de l'autre. Une conclusion essentielle de l'étude est que la fusion des registres provincial et fédéral permettrait de produire une meilleure liste électorale pour la province.

Au cours de l'année écoulée, nous avons également fourni des données du registre à Élections Nouvelle-Écosse, qui les a combinées avec ses propres données pour créer la liste électorale préliminaire pour son élection provinciale du 5 août 2003. Le processus a permis d'intégrer à la liste 93 % des électeurs qui figuraient dans le registre. Élections Terre-Neuve-et-Labrador a utilisé les données du registre pour sa récente élection provinciale. Les données actualisées grâce aux activités de révision et aux inscriptions du jour d'élection serviront à mettre à jour le registre. Nous avons de fait reçu des listes électorales de chaque province et territoire pour nous aider à actualiser le registre, sauf de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où aucune élection n'est prévue avant l'an prochain. Nous recevons régulièrement les listes électorales extraites des registres provinciaux de la Colombie-Britannique et du Québec.

À l'échelle municipale, le partenariat entre Élections Canada, Élections Ontario et la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) de l'Ontario continue de prendre de l'ampleur.

Élections Canada et Élections Ontario ont communiqué à la SEFM des données du registre tenant compte des résultats de l'inscription ciblée de mars 2003, pour l'aider à dresser les listes électorales des élections municipales ontariennes du 10 novembre 2003. Élections Canada bénéficie des liens étroits entre la SEFM et les municipalités, grâce auxquels la qualité des adresses du registre peut être continuellement améliorée.

En outre, les directeurs généraux des élections des provinces et du Canada ont conclu un accord de partage de technologie. Cet accord ouvre la voie à la mise en commun de méthodes, solutions techniques et fonds de renseignements. Il offre d'immenses possibilités de réduire les dépenses publiques tout en augmentant l'efficacité administrative et en améliorant les services aux électeurs. Chaque administration électorale prépare actuellement un inventaire de ses systèmes informatiques et autres applications technologiques. Il sera ainsi possible de cerner les possibilités de coopération et de formuler pour l'avenir une stratégie de mise en commun des investissements et de leurs retombées.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Les modifications au régime de financement politique

Le projet de loi C-24 (L.C. 2003, ch. 19), *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*, a reçu la sanction royale le 19 juin 2003 et la plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Il apporte des changements de fond aux dispositions sur le financement politique : il prévoit l'enregistrement des associations de circonscription des partis politiques enregistrés et la divulgation de leurs sources de financement; il impose des limites aux contributions politiques; il interdit les contributions versées par les corporations, les personnes morales ou les syndicats, sauf dans des circonstances particulières; il régleme le financement des courses à l'investiture et des courses à la direction des partis politiques enregistrés.

De plus, il prévoit le versement d'allocations trimestrielles aux partis politiques enregistrés qui rencontrent certaines exigences. Ces allocations sont calculées selon le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection générale.

Le projet de loi modifie également la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'augmenter de 500 \$ à 650 \$ les crédits d'impôt maximums pour contributions politiques et de permettre aux associations de circonscription enregistrées d'émettre des reçus aux fins de l'impôt si le chef du parti enregistré les en autorise.

En vue de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, Élections Canada a produit des guides, manuels, vidéos, logiciels et autres outils d'information, créé un réseau de soutien et mis au point les formulaires nécessaires, aussi disponibles sur le Web, à l'enregistrement des nouvelles entités régies par la Loi ainsi qu'à la production de leurs rapports. Nous avons également réalisé une campagne d'information grand public.

Nous avons consulté le Comité consultatif des partis politiques et avons également révisé la documentation offerte aux partis et aux candidats à la lumière des nouvelles dispositions de la Loi.

Les élections partielles de 2003

Les élections partielles tenues en 2003 faisaient suite aux démissions suivantes :

- le 11 octobre 2002, John Alexander Richardson, Parti libéral du Canada, député de Perth–Middlesex (Ontario);
- le 14 mars 2003, Pierre Brien, Bloc Québécois, député de Témiscamingue (Québec);
- le 17 mars 2003, Antoine Dubé, Bloc Québécois, député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière (Québec).

L'élection partielle du 12 mai

Le 6 avril 2003, le premier ministre annonçait une élection partielle pour le 12 mai afin de combler le siège vacant dans la circonscription de Perth–Middlesex. Le même jour, j'ai adressé un bref au directeur du scrutin de la circonscription, lui demandant de conduire une élection partielle. Le directeur du scrutin disposait ainsi d'un calendrier électoral de 36 jours.

Le tableau 1 présente les principales étapes du processus entre la délivrance et le retour du bref.

Tableau 1
Dates clés de l'élection partielle du 12 mai 2003 dans Perth–Middlesex

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
6 avril	Jour 36	Émission du bref; préparatifs en vue de l'ouverture du bureau du directeur du scrutin; début du vote par bulletin spécial
9 avril	Jour 33	Début de la révision des listes électorales
10 avril	Jour 32	Publication de l'avis de convocation; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
14 avril	Jour 28	Début de la révision ciblée
16, 17 et 18 avril	Jours 26, 25 et 24	Envoi des cartes d'information de l'électeur à tous les électeurs inscrits
21 avril	Jour 21 (14 h)	Clôture des candidatures
24 et 25 avril	Jours 18 et 17	Envoi des cartes de rappel
1 ^{er} mai	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
2, 3 et 5 mai	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
6 mai	Jour 6 (18 h)	Fin de la révision et de l'inscription pour le vote par bulletin spécial
9 mai	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
12 mai	Jour 0	Jour d'élection
13 mai	Jour -1	Validation des résultats
22 mai	Jour -10	Retour du bref

Les deux élections partielles du 16 juin

Le 11 mai, le premier ministre annonçait des élections partielles pour le 16 juin dans les circonscriptions de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et Témiscamingue. Le même jour, j'ai adressé un bref aux directeurs du scrutin des deux circonscriptions,

leur demandant de conduire une élection partielle. Les directeurs du scrutin disposaient ainsi d'un calendrier électoral de 36 jours.

Le tableau 2 présente les principales étapes du processus entre la délivrance et le retour du bref.

Tableau 2
Dates clés des élections partielles du 16 juin 2003 dans Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et Témiscamingue

Date	Jour du calendrier électoral	Événement
11 mai	Jour 36	Émission des brefs; préparatifs en vue de l'ouverture des bureaux des directeurs du scrutin; début du vote par bulletin spécial
13 mai	Jour 34	Publication de l'avis de convocation dans Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature
14 mai	Jour 33	Publication de l'avis de convocation dans Témiscamingue; les candidats peuvent déposer leur acte de candidature; début de la révision des listes électorales
19 mai	Jour 28	Début de la révision ciblée
21, 22 et 23 mai	Jours 26, 25 et 24	Envoi des cartes d'information de l'électeur à tous les électeurs inscrits
26 mai	Jour 21 (14 h)	Clôture des candidatures
28, 29 et 30 mai	Jours 19, 18 et 17	Envoi des cartes de rappel
5 juin	Jour 11	Distribution des listes électorales révisées
6, 7 et 9 juin	Jours 10, 9 et 7	Vote par anticipation
10 juin	Jour 6 (18 h)	Fin de la révision et de l'inscription pour le vote par bulletin spécial
13 juin	Jour 3	Distribution des listes électorales officielles
16 juin	Jour 0	Jour d'élection
17 juin	Jour -1	Validation des résultats
27 juin	Jour -11	Retour des brefs

Communications avec les électeurs

Une partie importante du travail d'Élections Canada dans une élection partielle, comme à tous les scrutins, consiste à renseigner le public, les partis, les candidats et les médias sur la tenue de l'élection et les dates clés de la période électorale.

Un de nos principaux outils de communication avec le public lors des élections partielles du 12 mai et du 16 juin 2003 a été la carte d'information de l'électeur. Cette carte, qui a été envoyée à tous les

électeurs inscrits sur les listes préliminaires, précisait où et quand voter, et indiquait les options de vote s'offrant à ceux qui préféreraient ne pas se rendre au bureau de scrutin le jour d'élection.

Élections Canada se base sur les données de recensement pour déterminer si une circonscription compte des communautés ethnoculturelles ou autochtones de taille suffisante pour justifier la traduction de documents dans d'autres langues.

Bien que la traduction ne s'imposait dans aucune des trois circonscriptions, nous avons expédié des trousseaux d'information aux associations ethnoculturelles et aux centres d'amitié. Pour les organisations de personnes ayant des besoins spéciaux, l'information essentielle était disponible sur demande sous forme de supports de substitution, y compris le braille, les gros caractères et les audiocassettes. Nous n'avons reçu aucune demande en ce sens.

Au cours des trois élections partielles, nous avons fait de la publicité à la radio et dans les journaux à plusieurs reprises. Au moment de l'envoi de la carte d'information de l'électeur, des annonces ont été diffusées dans les quotidiens et les hebdomadaires et par l'intermédiaire des stations de radio desservant les circonscriptions visées. Au cours des cinq derniers jours de la campagne, nous avons diffusé des annonces radio à l'heure de pointe matinale et publié des annonces dans les journaux pour rappeler aux électeurs de vérifier l'adresse de leur bureau de scrutin sur leur carte d'information de l'électeur et les informer qu'ils pouvaient s'inscrire le jour même de l'élection en présentant une preuve d'identité.

Afin de garantir que les électeurs soient bien informés en vue du vote, nous avons aussi fourni de l'information aux médias. Ainsi, pour chaque élection partielle, nous leur avons distribué une trousse d'information comprenant un communiqué sur le déclenchement de l'élection, un profil de la circonscription, un calendrier des dates clés et de la documentation générale sur des sujets comme le processus électoral, le rôle d'Élections Canada, les Règles électorales spéciales, le Registre national des électeurs ainsi que des lignes directrices sur les contributions et les dépenses pour les candidats et les partis.

Nous avons par la suite diffusé 15 communiqués signalant les dates clés, rappelant celle de l'élection et précisant les règles électorales, y compris ce qui peut ou non être diffusé par les médias le jour d'élection. Tous les communiqués étaient affichés dans la section « Médias » de notre site Web.

Sur notre site Web, nous avons créé une section consacrée aux élections partielles où l'électeur

pouvait trouver de l'information sur sa circonscription, y compris la liste des candidats confirmés, la carte de la circonscription, les coordonnées de son directeur du scrutin ainsi que des renseignements généraux sur le processus de vote et, en particulier, le vote par bulletin spécial. Le soir du scrutin, nous avons affiché les résultats du vote sur le site Web à mesure qu'ils étaient connus.

Tout au long de la période électorale, le personnel bilingue de notre Centre de renseignements, accessible par notre numéro sans frais, notre numéro ATS sans frais pour personnes sourdes ou malentendantes et notre site Web, a répondu aux questions du public et fourni de la documentation sur le processus électoral.

Communications avec les candidats, les agents officiels et les vérificateurs

Pour chaque élection partielle, le directeur du scrutin a fourni les documents et les cartes appropriés aux candidats ainsi qu'à leurs agents officiels et à leurs vérificateurs.

Les trois directeurs du scrutin ont rencontré les représentants des partis – y compris les candidats et les directeurs de campagne – pour s'assurer que tout le monde recevait la même information. Nous trouvons ces rencontres importantes parce qu'elles facilitent les explications et les discussions sur les modalités du vote, les règles à suivre le jour d'élection et les postes de fonctionnaires électoraux pour lesquels les candidats ou les partis peuvent recommander des postulants. Selon les évaluations informelles effectuées après les scrutins, les partis ont beaucoup apprécié ces rencontres.

Révision des listes électorales

Élections Canada a utilisé le nouveau système RÉVISE pour préparer et mettre à jour les listes électorales préliminaires des trois élections partielles. La version 2.0 de RÉVISE offre une gamme plus complète de fonctions facilitant la gestion de la révision et

améliorant la qualité des données électorales recueillies par les agents réviseurs. D'abord, le système traite maintenant les changements d'adresse à l'échelle nationale parce que nous y avons ajouté une faculté de « livraison » électronique des transactions de radiation pour cause de changement d'adresse d'une circonscription à une autre. De plus, les données supplémentaires intégrées au Registre national des électeurs après que les listes préliminaires ont été préparées sont maintenant acheminées électroniquement à la base de données RÉVISE dans chaque circonscription. Enfin, quatre étapes essentielles autrefois distinctes et manuelles ont été automatisées grâce à un réaménagement complet du processus de la révision. Ces quatre étapes sont maintenant accessibles à partir de RÉVISE :

- la recherche des électeurs dans la liste électorale locale;
- la recherche des électeurs hors de la circonscription;
- les intervalles d'adresse de l'indicateur de sections de vote;
- la saisie des données des électeurs.

Les données concernant les adresses des lieux de scrutin sont maintenant intégrées à la base de données de RÉVISE et partagées avec le SPBDS. Cette rationalisation de la gestion des données électorales a permis l'élimination d'un système dont les fonctions sont désormais partagées entre le SPBDS et RÉVISE. Nous avons profité pleinement de ces trois élections partielles pour observer sur le terrain

le rendement et la convivialité des nouveaux systèmes, et avons pu ainsi en améliorer encore le fonctionnement.

Les directeurs du scrutin ont fait état de 5 652 ajouts aux listes électorales, 1 485 transferts d'une autre circonscription, 7 882 déménagements au sein des circonscriptions, 3 857 radiations et 3 729 corrections, en comptant les personnes votant par bulletin spécial qui ont été ajoutées aux listes. Cela représente 9,8 % des 229 754 électeurs inscrits sur les listes préliminaires.

Lors des trois élections partielles, nous avons poursuivi un projet pilote de révision ciblée amorcé lors des élections partielles de décembre 2002. Les renseignements reçus de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) indiquaient que 3 630 électeurs potentiels des trois circonscriptions avaient donné leur consentement à leur inscription au registre. Pour confirmer leur citoyenneté avant de les ajouter au registre, nous les avons contactés soit par courrier, soit par l'entremise d'agents réviseurs envoyés à leur domicile. Nous avons pu ajouter au registre 32 % des noms reçus de l'ADRC.

Sur les 22 620 révisions effectuées durant les élections partielles dans les trois circonscriptions, y compris les révisions touchant les électeurs votant par bulletin spécial, 20 076 sont intervenues pendant la période de révision. Les 2 544 autres ont été effectuées à l'occasion des inscriptions et corrections le jour d'élection. Le tableau 3 détaille les opérations de révision.

Tableau 3
Opérations de révision des listes électorales
Perth–Middlesex*

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour d'élection
	<i>Listes préliminaires 67 865</i>	<i>Listes révisées 69 650</i>	<i>Listes officielles 69 876</i>
Ajouts	2 218	2 452	3 108
Transferts entrants	337	364	467
Transferts sortants	0	0	0
Corrections	1 482	1 508	1 740
Radiations	772	807	1 067
Déménagements	2 333	2 417	3 234
Mise à jour – RES	2	2	2
Total	7 144	7 550	9 618
<i>Listes définitives 70 375</i>			

Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour d'élection
	<i>Listes préliminaires 100 961</i>	<i>Listes révisées 100 942</i>	<i>Listes officielles 100 955</i>
Ajouts	1 077	1 115	1 191
Transferts entrants	781	788	793
Transferts sortants	0	0	0
Corrections	1 178	1 220	1 240
Radiations	1 885	1 917	1 917
Déménagements	2 076	2 088	2 126
Mise à jour – RES	8	8	8
Total	7 005	7 136	7 275
<i>Listes définitives 101 036</i>			

Témiscamingue

Opérations de révision ¹	Jour 33 à jour 11	Jour 10 à jour 6	Jour d'élection
	<i>Listes préliminaires 60 928</i>	<i>Listes révisées 61 476</i>	<i>Listes officielles 61 496</i>
Ajouts	1 149	1 221	1 353
Transferts entrants	195	209	225
Transferts sortants	0	0	0
Corrections	643	715	749
Radiations	800	867	873
Déménagements	2 192	2 373	2 522
Mise à jour – RES	4	5	5
Total	4 983	5 390	5 727
<i>Listes définitives 61 638</i>			

*L'information imprimée en bourgogne dans le document se rapporte à l'élection partielle du 12 mai 2003 dans Perth–Middlesex.

¹ Comprend les électeurs inscrits en vertu des Règles électorales spéciales (membres des Forces canadiennes, électeurs incarcérés, électeurs résidant temporairement à l'étranger).

Le vote aux élections partielles

Aux trois élections partielles, 72 694 des 233 049 électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote, pour un taux de participation de 31,23 %.

Pour ceux qui ne pouvaient pas voter le jour d'élection en mai, les bureaux de vote par anticipation étaient ouverts les 2, 3 et 5 mai de midi à 20 h. La plupart des électeurs ont voté le 12 mai, jour d'élection, à l'un des 201 bureaux de scrutin répartis dans la circonscription. Conformément à l'article 131 de la *Loi électorale du Canada*, les bureaux de scrutin de Perth–Middlesex ont tous été ouverts de 8 h 30 à 20 h 30 le jour d'élection, soit pendant 12 heures.

Aux élections de juin, les bureaux de vote par anticipation étaient ouverts de midi à 20 h, les 6, 7 et 9 juin. La plupart des électeurs ont voté le 16 juin, jour d'élection, à l'un des 437 bureaux de scrutin. Conformément à l'article 131 de la *Loi électorale du Canada*, comme les deux élections partielles avaient lieu le même jour dans le même fuseau horaire, les bureaux de scrutin de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et Témiscamingue ont tous été ouverts de 8 h 30 à 20 h 30 le jour d'élection, soit pendant 12 heures.

Le tableau 4 indique les types d'immeubles abritant les lieux de scrutin pour les deux séries d'élections, et le tableau 5 montre le nombre de bureaux de scrutin de chaque type dans chaque circonscription. Au total, il y avait 674 bureaux de scrutin dans les 175 lieux de scrutin. Le tableau 6 indique que lors des trois élections partielles, un seul lieu de scrutin n'était pas accessible de plain-pied.

Dans la circonscription de Perth–Middlesex, des mesures d'hygiène prises par les autorités de la santé publique à la suite de la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ont forcé le directeur du scrutin à déplacer huit bureaux de scrutin qui devaient à l'origine être aménagés dans des centres de soins de longue durée. Ces changements effectués immédiatement à la suite de la délivrance des brefs n'ont eu aucun impact sur les communications avec les électeurs ou les services offerts.

Tableau 4
Emplacement des lieux de scrutin

Lieu	Perth-Middlesex		Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière		Témiscamingue		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Résidence pour personnes âgées	17	30,36	10	26,32	6	7,41	33	18,89
Centre communautaire	19	33,93	12	31,58	16	19,75	47	26,86
Salle paroissiale	4	7,14	3	7,89	5	6,17	12	6,86
Centre de loisirs	0	0,00	5	13,16	6	7,41	11	6,29
Lieu commercial	1	1,79	3	7,89	1	1,23	5	2,86
École	5	8,93	1	2,63	2	2,47	8	4,57
Caserne	1	1,79	0	0,00	0	0,00	1	0,57
Hôpital	2	3,57	2	5,26	1	1,23	5	2,86
Légion royale canadienne	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0
Salle municipale	5	8,93	2	5,26	24	29,63	31	17,71
Résidence privée	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0
Immeuble d'habitation	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0
Autre	2	3,57	0	0,00	20	24,69	22	12,57
Total	56	100	38	100	81	100	175	100

Tableau 5
Types de bureaux de scrutin

Circonscription	Ordinaires		Anticipation	Total
	Fixes	Itinérants		
Perth-Middlesex	195	6	12	213
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	248	4	11	263
Témiscamingue	182	3	13	198

Tableau 6
Accessibilité des bureaux de scrutin

Circonscription	Nombre total de bureaux de scrutin	Nombre de bureaux de scrutin accessibles	Pourcentage %
Perth-Middlesex	213	213	100
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	263	263	100
Témiscamingue	198	197	99,5

Règles électorales spéciales

Comme c'est le cas à toute élection, les électeurs qui ne souhaitent pas voter le jour d'élection ou lors du vote par anticipation, de même que ceux qui étaient en voyage ou qui résidaient temporairement à l'étranger, ont pu voter par la poste au moyen du bulletin spécial, en vertu des Règles électorales spéciales. Les Canadiens à l'étranger pouvaient obtenir de l'information sur la façon de voter auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, par l'intermédiaire de ses missions diplomatiques et postes consulaires, et en visitant le site Web d'Élections Canada. Les membres des Forces canadiennes, en poste au pays ou à l'étranger, ont reçu l'information appropriée par le biais du ministère de la Défense nationale.

Les personnes vivant en établissement, notamment dans des hôpitaux de soins de courte durée ou des centres correctionnels, pouvaient également voter aux élections partielles en vertu des Règles électorales spéciales. L'inscription et le vote dans les établissements de soins de courte durée se sont déroulés les 5 et 6 mai ainsi que les 9 et 10 juin.

Le 31 octobre 2002, dans l'affaire *Sauvé c. Canada (Directeur général des élections)*, la Cour suprême du Canada a statué que l'alinéa 51e) de la *Loi électorale du Canada*, aujourd'hui l'alinéa 4c), qui limitait le droit de vote des détenus, contrevenait à l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce jugement a eu pour effet de permettre à tous les électeurs incarcérés de voter aux élections et aux référendums fédéraux, peu importe la durée de leur peine. Ainsi, pour les trois élections partielles, tous les électeurs incarcérés admissibles pouvaient voter.

Le tableau 7 indique le nombre d'électeurs inscrits au vote par bulletin spécial dans chaque circonscription. Les trois listes d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes que les directeurs du scrutin révisent lors d'un scrutin. Les électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont par ailleurs inscrits sur les listes électorales locales.

Tableau 7
Inscriptions selon les Règles électorales spéciales

Catégories d'électeurs demandant à voter selon les Règles électorales spéciales	Perth-Middlesex	Nombre de bulletins demandés		Total
		Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Témiscamingue	
Groupe 1¹				
Membres des Forces canadiennes	90	252	227	569
Électeurs incarcérés	2	1	0	3
Électeurs résidant temporairement à l'étranger	22	18	2	42
Sous-total, groupe 1	114	271	229	614
Groupe 2²				
Électeurs se trouvant temporairement hors de leur circonscription	11	0	0	11
Électeurs votant dans leur circonscription	185	272	363	820
Sous-total, groupe 2	196	272	363	831
Nombre total d'inscriptions au vote par bulletin spécial	310	543	592	1 445

¹ Les trois catégories d'électeurs inscrits dans le groupe 1 des Règles électorales spéciales sont indépendantes des listes qui sont révisées par le directeur du scrutin lors d'une élection.

² Les catégories d'électeurs inscrits dans le groupe 2 des Règles électorales spéciales sont également inscrits sur les listes électorales locales.

Nombre de bulletins déposés et participation électorale

Le taux de participation lors des trois élections partielles a varié entre 23,5 % et 44,0 %. Dans chaque cas, la grande majorité des électeurs ont voté le jour du scrutin. Le tableau 8 présente le nombre de

bulletins de vote déposés dans chaque circonscription, et le tableau 9 compare la participation aux élections partielles et la participation à l'élection générale du 27 novembre 2000.

Tableau 8

Statistiques concernant le nombre de bulletins déposés, selon les méthodes de votation, et le taux de participation aux élections partielles

Circonscription	Nombre d'électeurs sur les listes définitives	Bureaux ordinaires de scrutin	Bureaux de vote par anticipation	Règles électorales spéciales	Total des bulletins déposés	Bulletins rejetés	Total des votes valides	Taux de participation %
Perth-Middlesex	70 375	29 105	1 626	210	30 941	111	30 830	44,0
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	101 036	21 145	2 309	291	23 745	172	23 573	23,5
Témiscamingue	61 638	15 771	1 843	394	18 008	124	17 884	29,2

Tableau 9

Taux de participation aux élections partielles et à l'élection générale de 2000

Circonscription	Élection partielle %	Élection générale %
Perth-Middlesex	44,0	61,2
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	23,5	66,4
Témiscamingue	29,2	62,4

Les candidats et les résultats des élections partielles

La clôture des candidatures était fixée à 14 h le 21 avril pour l'élection partielle du 12 mai et à 14 h le 26 mai pour les élections partielles du 16 juin. Les candidats avaient jusqu'à 17 h le même jour pour se désister ou pour apporter des corrections à leur nom, leur adresse ou leur profession tels qu'ils figuraient dans leur acte de candidature.

Nous avons inscrit les noms des candidats sur notre site Web à mesure qu'ils étaient confirmés et avons affiché la liste officielle après la clôture des candidatures. Nous avons également transmis les listes des candidats confirmés aux missions diplomatiques et postes consulaires canadiens par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et aux bases des Forces canadiennes par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale.

Les soirs des élections, le Système des résultats des scrutins de chaque directeur du scrutin était relié à notre ordinateur central. À mesure que le dépouillement progressait, les résultats étaient transmis à un serveur à Ottawa pour affichage sur le site Web. Les bulletins déposés selon les Règles électorales spéciales par des électeurs incarcérés, des électeurs des Forces canadiennes et d'autres Canadiens votant hors de leur circonscription ont été dépouillés à Élections Canada le soir des scrutins et au cours de la semaine précédente.

Le tableau 10 ci-dessous indique l'appartenance politique de chaque candidat ainsi que le nombre et le pourcentage de votes valides qu'il a reçus.

Tableau 10
Statistiques concernant les votes valides, par candidat

Candidat	Appartenance politique	Votes valides obtenus	Pourcentage des votes valides %
Perth-Middlesex			
Sam Dinicol	Nouveau Parti Démocratique	4 703	15,25
Ron Gray	Parti de l'Héritage Chrétien	902	2,92
Brian Innes	Parti libéral du Canada	9 412	30,52
Marian Meinen	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne ¹	5 400	17,51
Gary Schellenberger*	Parti progressiste-conservateur du Canada ¹	10 413	33,77
Total		30 830	99,97
Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière			
Yonnel Bonaventure	Le Parti Vert du Canada	254	1,07
Philippe Bouchard	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne ¹	220	0,93
Louise Foisy	Nouveau Parti Démocratique	987	4,18
Maxime Fréchette	Bloc Québécois	8 274	35,09
Christian Jobin*	Parti libéral du Canada	13 115	55,63
Benjamin Kasapoglu	Parti Marijuana	186	0,78
Yohan Nolet	Parti progressiste-conservateur du Canada ¹	537	2,27
Total		23 573	99,95
Témiscamingue			
Gilbert Barrette*	Parti libéral du Canada	10 195	57,00
Rachel Lord	Parti progressiste-conservateur du Canada ¹	733	4,09
Clarence Marshall	l'Alliance réformiste conservatrice canadienne ¹	82	0,45
Sylvain Sauvageau	Bloc Québécois	6 287	35,15
Dennis Shushack	Nouveau Parti Démocratique	587	3,28
Total		17 884	99,97

¹ Depuis la tenue de ces élections partielles, l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et le Parti progressiste-conservateur du Canada se sont fusionnés pour former le Parti conservateur du Canada. Ce dernier a été enregistré auprès du directeur général des élections le 7 décembre 2003.

* Candidat élu

Position des partis après les élections partielles

Le tableau 11 indique, par province, la répartition à la Chambre des communes des députés selon leur appartenance politique au 31 décembre 2003. À cette date, trois sièges demeuraient vacants à la Chambre des communes, soit ceux du très honorable Jean Chrétien (Saint-Maurice) et de l'honorable

Allan Rock (Etobicoke-Centre), qui ont tous deux démissionné le 12 décembre 2003, ainsi que celui de l'honorable Mac Harb (Ottawa-Centre), qui a démissionné le 8 septembre 2003. Le 31 décembre 2003, le gouverneur en conseil n'avait pas encore annoncé de date pour une élection partielle.

Tableau 11
Répartition des sièges à la Chambre des communes au 31 décembre 2003 selon l'appartenance politique

Province	Bloc Québécois	Libéral	N.P.D.	conservateur ¹	Indépendant	Vacant	Total
Colombie-Britannique		6	2	25	1		34
Alberta		2		23	1		26
Saskatchewan		2	2	9	1		14
Manitoba		5	4	5			14
Ontario		96	2	3		2	103
Québec	33	37			4	1	75
Nouveau-Brunswick		6	1	2	1		10
Nouvelle-Écosse		5	3	3			11
Île-du-Prince-Édouard		4					4
Terre-Neuve-et-Labrador		4		3			7
Yukon		1					1
Territoires du Nord-Ouest		1					1
Nunavut		1					1
Total	33	170	14	73	8	3	301

¹ Le Parti conservateur du Canada a été enregistré par le directeur général des élections le 7 décembre 2003. Ce parti résulte de la fusion de l'Alliance réformiste conservatrice canadienne et du Parti progressiste-conservateur du Canada.
Source : Chambre des communes, Bibliothèque du Parlement (www.parl.gc.ca)

Adaptations spéciales

Le directeur général des élections peut adapter la *Loi électorale du Canada* en vertu des paragraphes 17(1) et 178(2). Lors des élections partielles de 2003, il a eu recours à ces pouvoirs afin de prendre des dispositions permettant à tous les électeurs incarcérés de voter par bulletin de vote spécial.

Application de la Loi

Le commissaire aux élections fédérales a reçu six plaintes découlant de l'élection partielle du 12 mai 2003, et cinq découlant des élections partielles du 16 juin 2003. De ces 11 plaintes, 9 ont été réglées, dont 4 par le biais de transactions conclues entre le commissaire et des parties contractantes. Alors que

certaines infractions peuvent être commises en période électorale, d'autres ne surviennent que dans les mois qui suivent le scrutin dont celles relatives aux rapports financiers des candidats.

Financement des élections

Dépenses électorales des candidats

La *Loi électorale du Canada* stipule que les candidats doivent présenter un rapport sur leurs dépenses électorales dans les quatre mois suivant le jour d'élection. Élections Canada examine ces rapports pour s'assurer de leur conformité à la Loi et pour déterminer le montant à rembourser aux candidats

admissibles. À la fin de l'année, nous avons terminé l'examen des rapports financiers des cinq candidats en lice dans l'élection partielle du 12 mai 2003 ainsi que ceux des 12 candidats en lice dans les deux élections partielles du 16 juin 2003. Les rapports des candidats à l'élection partielle du 12 mai 2003 ont été publiés le 31 octobre 2003, tels que soumis, sur le site Web d'Élections Canada. Ceux des candidats aux élections partielles du 16 juin 2003 ont été publiés le 16 janvier 2004.